



15 jours après une première assemblée générale faisant suite à l'appel intersyndical de la CGT Insertion Probation, du SNEPAP-FSU et de la CFDT, les personnels du SPIP d'Aix en Provence se sont réunis le 14/03/2016 lors d'une nouvelle assemblée générale.

**LES PERSONNELS PRÉSENTS À L'AG ONT VOTÉ À L'UNANIMITÉ LA CONTINUITÉ DES MODALITÉS D'ACTION EN PLACE ET RENFORCENT LEUR IMPLICATION DANS LE MOUVEMENT :**

- **Boycott de l'ensemble des réunions**
- **Boycott des CPU par les titulaires**
- **Transmission des rapports, mails, fax accompagnés de la mention suivante :**  
« Dans l'attente d'une réponse de l'Administration Pénitentiaire aux revendications portées par l'intersyndicale de la filière insertion probation, le SPIP d'Aix en Provence adopte des modalités de travail dégradées. Nous exigeons :
  - Des négociations indemnitaires et statutaires pour la filière
  - La continuité du renfort en ressources humaines dans les SPIP
  - Le respect des engagements pris par la DAP sur l'arrêt de la pré-affectation et la retraite des ASS » .
- **Communication aux autorités judiciaires, Préfet, partenaires, élus et à la Presse de nos revendications et modalités d'actions.**
- **Pas de présence physique aux CAP**
- **Port d'un badge « SPIP en colère » .**

**A L'UNANIMITÉ, LES AGENTS PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SE SONT PAR AILLEURS DÉCLARÉS FAVORABLES À LA TENUE DE JOURNÉE D'ACTION NATIONALE ET RÉGIONALE SOUS LA FORME DE JOURNÉE SPIP MORT OU DE MANIFESTATION.**

**Nous exigeons :**

- **L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation**
  - **Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire**
- **La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP**
- **L'égalité de traitement des ASS qui ont intégré le corps de CPIP pour le calcul de leur retraite**
- **Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017**

**UNE PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PERSONNELS  
EST PRÉVUE LE 25 MARS 2016  
AFIN DE RÉÉVALUER SI NECESSAIRE CES MODALITÉS D' ACTIONS**

*Aix-en-Provence, le 16 mars 2016*